



Extrait du registre des délibérations

2022-7-29

AR Prefecture COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN
02 DÉCEMBRE 2022
Reçu le 07/12/2022
Département de la DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

Miallet

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :

21/11/2022

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 36

Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, BRUN Philippe, COMBEAU Bertrand, COUNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

JL Faye a quitté la réunion à 19h

Absents et excusés et procurations : COUTURIER Pierre-Yves – FAYE Jean-Louis (donne pouvoir à G. Saerens)

Madame Dominique MARCETEAU est désignée secrétaire de séance

Adhésion au Comité départemental du Tourisme pour 2022

Le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT/24), conformément au Code du Tourisme (Art. L 132-2 à L. 132-6), anime la politique touristique de la Dordogne (promotion de la destination, appui aux prestataires privés et publics, mesure des retombées économiques du tourisme...), pour le compte du Conseil Départemental.

Dans l'objectif d'associer plus largement les acteurs en charge du tourisme, l'Assemblée générale du CDT/24 a proposé d'élargir la gouvernance de cet organisme, en associant l'ensemble des EPCI, désormais en charge de la compétence tourisme, et a modifié les statuts du CDT/24 en conséquence.

Le montant de la cotisation forfaitaire d'adhésion est fixé à 1 000 € pour les EPCI dont le nombre d'habitants est compris entre 10 000 et 20 000.

Il est proposé l'adhésion de notre collectivité au CDT/24, afin d'associer notre territoire aux orientations prévalant aux actions du CDT/24.

La Communauté de Communes Périgord Limousin sera représentée par Isabelle HYVOZ, Vice-Présidente en charge du tourisme.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion au Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne pour 2022.**
- **APPROUVE l'acquittement de la cotisation correspondant à cette adhésion,**
- **APPROUVE les désignations telles que proposées,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires.**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 02 décembre 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

